

POUR L'UNITÉ DE LA SÉCURITÉ SOCIALE NON À L'ÉTATISATION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE NON AU PROJET DE LOI TOURAINE

Le 10 septembre, la Fédération des Employés et Cadres a lancé un cri d'alarme pour alerter des dangers du projet de loi TOURAINE en indiquant dans son communiqué qu'il s'agissait : « *d'un véritable mauvais coup contre la Sécu* ».

Le 16 novembre, le projet de loi TOURAINE est examiné en deuxième lecture à l'Assemblée Nationale.

Madame TOURAINE camoufle la portée de son projet de loi, derrière la généralisation du tiers payant qui est l'arbre cachant la forêt : l'attaque contre l'accès aux soins et la Sécurité Sociale.

En réalité, le projet TOURAINE augmente les pouvoirs des Agences Régionales de Santé créées par la loi HPST (Hôpital, Patient, Santé, Territoire) de 2010.

Jusqu'à maintenant, les Agences Régionales de Santé, organismes d'Etat, s'occupaient seulement des hôpitaux et de tous les établissements de santé publics et privés.

On en connaît le résultat dramatique : fermeture de services hospitaliers, notamment de services d'urgence, fermeture de maternités...

Mais cela ne suffit pas, pour appliquer jusqu'au bout le pacte de responsabilité, ce sont 3,4 milliards d'euros d'économies supplémentaires que le gouvernement veut imposer à la Sécurité Sociale pour l'année prochaine.

Le projet de loi TOURAINE veut retirer à la Sécurité Sociale ses pouvoirs d'organisation du système de soins pour le transférer aux Agences Régionales de Santé.

La Sécurité Sociale a été créée en 1945 pour garantir l'accès aux soins pour tous sur l'ensemble du territoire. C'est à cela qu'elle doit œuvrer.

C'est avec ces principes fondamentaux que le projet TOURAINE veut en finir :

- ✓ En retirant à la Sécurité Sociale sa responsabilité dans la gestion du risque maladie, pour la transférer aux Agences Régionales de Santé émanations de l'Etat dont les caisses de Sécurité Sociale deviendraient la courroie de transmission.
- ✓ En "territorialisant la politique conventionnelle" concernant la médecine de ville, pour réaliser une "déclinaison régionale".
- ✓ En ouvrant la voie aux "objectifs régionaux de dépenses d'assurance maladie".

C'EN SERAIT FINI DE L'ÉGALITÉ DES ASSURÉS AU PLAN NATIONAL.

Il s'agit d'une remise en cause de l'unicité nationale de la Sécurité Sociale.

Une unité qui s'enracine dans l'ordonnance du 4 octobre 1945 qui fait de l'organisation unique la garantie de l'égalité des droits des assurés sociaux et que concrétise avec force la Convention Collective Nationale des Employés et Cadres de la Sécurité Sociale.

Et ceci devrait disparaître au prétexte du tiers payant généralisé ?

Avec le tiers payant, la Sécurité Sociale ne remboursera plus les assurés sociaux mais paiera les professionnels de santé. Nul doute que le gouvernement en attend des économies massives sur les frais de personnel.

Quant aux assurés ?

Ils seront ponctionnés directement sur leurs comptes bancaires pour les franchises qui ne sont pas supprimées.

Le désengagement de la Sécurité Sociale se traduira pour l'assuré, à payer toujours plus pour sa complémentaire santé, s'il en a les moyens.

Le 13 novembre, les médecins de ville sont appelés par l'ensemble de leurs syndicats unis, à fermer leurs cabinets pour exprimer leur colère contre le projet de loi TOURAINE.

En effet le tiers payant généralisé repose sur l'obligation d'avoir une assurance complémentaire. Pas d'assurance complémentaire, pas de tiers payant.

Celui qui peut se payer une complémentaire santé, peut se soigner.

Celui qui ne peut pas se payer une complémentaire santé, ne peut pas se soigner.

Ce seront les assurances complémentaires qui ouvriront l'accès aux soins, et qui décideront des soins remboursables ou non.

En refusant la généralisation du tiers payant, les médecins défendent le système de Sécurité Sociale qui a été créé en 1945 pour que les malades puissent consulter le médecin de leur choix, être soignés, et ce quels que soient leurs revenus.

Le projet TOURAINE détruit le système d'accès aux soins basés sur la solidarité, pour mettre en place l'obligation de payer une assurance complémentaire, et ainsi, au fur et à mesure désengager la Sécurité Sociale du remboursement des soins.

C'est cela qui est en jeu.

C'est pourquoi, la Fédération FO des personnels de la Sécurité Sociale, comme les médecins, refuse le projet de loi TOURAINE.

C'est pourquoi elle apporte son soutien au mouvement décidé le 13 novembre par les médecins.

Paris le 4 novembre 2015